

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

PROJET PLA ET BIOJET-SMR, CONCERTATION PRÉALABLE DU 6 SEPTEMBRE AU 10 OCTOBRE 2021 INCLUS

OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Cette concertation a pour objet d'assurer l'information du public, de débattre de l'opportunité, des objectifs et des principales caractéristiques des projets d'implantation d'une unité de production de bioplastiques (PLA) qui serait exploitée par Total Corbion PLA France et d'une unité de production de biocarburants (BIOJET) qui serait exploitée par TotalEnergies Raffinage France associée à une unité de production d'hydrogène (SMR) qui serait exploitée par un tiers.

ORGANISATION DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Saisie par les maîtres d'ouvrage au titre de l'article L.121-8 du Code de l'environnement, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé d'organiser une concertation préalable sur les projets PLA et BIOJET-SMR avec deux garants qu'elle a désignés le 03 février 2021, Jean-Luc RENAUD et Jacques ROUDIER (décision n°2021/22). Cette concertation respectera les conditions fixées aux articles L. 121-16 et L. 121-16-1 du code de l'environnement.

DURÉE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Cette concertation se déroulera du **6 septembre au 10 octobre 2021 inclus**.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

POUR L'INFORMATION DU PUBLIC :

- **Le site Internet concertations-sitegrandpuits.com** où seront publiés le dossier de concertation et sa synthèse, les comptes rendus des réunions et l'ensemble des avis et questions émis par le public et réponses apportées par les maîtres d'ouvrage.
- **Le dossier de concertation** disponible sur le site Internet du projet et en version papier dans les mairies des communes de Nangis, Mormant, Grandpuits-Bailly-Carrois et d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos ainsi qu'à la Maison du projet et lors des rencontres publiques.
- **La synthèse du dossier de concertation** diffusée dans les boîtes aux lettres des 20 communes de la communauté de communes Brie Nangissienne, et disponible dans les mairies des 76 communes situées dans un rayon de 16 km autour du site de Grandpuits, et distribuée dans les lieux de vie du territoire (gare, marché, etc.).
- **Une exposition itinérante**, mise à disposition des mairies qui le souhaitent, et installée lors des rencontres publiques, lors des opérations de tractage et de façon permanente à la Maison du projet.

POUR L'EXPRESSION DU PUBLIC :

4 réunions publiques en visioconférence (accessibles depuis le site Internet du projet), avec la possibilité de participer par téléphone :

- Réunion publique d'ouverture, **jeudi 9 septembre de 18h30 à 20h30**

- Réunion publique thématique sur les risques industriels à l'échelle du site, **jeudi 23 septembre de 18h30 à 20h30**
 - Réunion publique thématique sur les impacts sur l'environnement humain et naturel, **jeudi 30 septembre de 18h30 à 20h30**
 - Réunion publique de clôture, **jeudi 7 octobre de 18h30 à 20h30**
- 1 réunion publique généraliste, en présentiel, le lundi 27 septembre de 18h30 à 20h30 Espace Culturel Nangis, Cours Émile Zola, 77 370 NANGIS (sous réserve du contexte sanitaire).**

2 ateliers-débats destinés aux parties prenantes engagées sur les thèmes :

- Des plastiques biosourcés, le **mardi 14 septembre de 17h à 19h**
- Des biocarburants et leur fabrication à Grandpuits, y compris la fabrication d'hydrogène, le **vendredi 17 septembre de 17h à 19h**

Ces ateliers-débats seront enregistrés puis mis en ligne sur le site.

La possibilité de déposer des avis ou de poser des questions :

- Sur le site Internet du projet : concertations-sitegrandpuits.com
- Par voie postale : Raffinerie de Grandpuits, Concertation PLA et BIOJET-SMR, B.P. 13 – 77720 Mormant
- Sur des registres papier : en mairies de Grandpuits-Bailly-Carrois, d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos, de Nangis et de Mormant, et à la Maison du projet.

10 permanences à la Maison du projet, située à l'entrée de la Raffinerie, les mardis de 13h à 16h30 et les vendredis de 9h30 à 13h.

1 opération portes ouvertes sur le site permettant au public de visiter le site, le vendredi 24 et le samedi 25 septembre (sous réserve du contexte sanitaire).

Des questions et observations sur le dispositif de concertation peuvent être adressées aux garants par voie dématérialisée à : renaud-roudier@garant-cndp.fr

SUITES DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

À l'issue de la concertation préalable, Messieurs Jean-Luc RENAUD et Jacques ROUDIER, garants, disposeront d'un délai d'un mois pour rendre leur bilan, qui prendra en compte l'ensemble des contributions, avis et questions formulés au cours de la concertation. Ils transmettront ensuite ce bilan aux maîtres d'ouvrage, qui le publieront sans délai sur leur site Internet (articles L. 121-16-1 et R. 121-23 du Code de l'environnement). Ce bilan sera également consultable sur le site de la CNDP.

Au plus tard dans un délai de 2 mois après la publication du bilan des garants, les maîtres d'ouvrage rédigeront un document, rendu public, qui présentera les enseignements qu'ils tirent de la concertation et la manière dont ils en tiendront compte dans la suite du projet.

Si le projet est poursuivi, ces deux documents figureront dans le dossier d'enquête publique. Par ailleurs, la CNDP désignera un garant pour veiller à la bonne information et participation du public entre la réponse au bilan des garants et l'ouverture de l'enquête publique.